

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JANVIER 2026

N° d'ordre : DEL 2026-001

Objet de la délibération :

Approbation des travaux d'étalement du Prieuré et sollicitation de l'inscription du bâtiment aux monuments historiques

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Pouvoirs : 2

Votants : 22

Date de la convocation :

14/01/2026

Date de publication en ligne :

27/01/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : Jean-François SIRET, Clarisse CHALARD, Daniel COQUELLE, Béatrice HONDARRAGUE, Alain LELARGE, Sindy ABGUILLEM, Christiane CHILLAN, Thierry PARNOT, Francine JACQUET, Sylvie DESAGE, Arnaud JULIEN, Estelle THIERCELIN, Adeline LE, Tristan PIOLI, Jean-François DELARUE, Claire AGUILLOU Jean-Marc BENTOURE, Thierry GUEFFIER, Gaëlle LAME, Steven AUZOIS.

Absents excusés : Laurent ALLEAUME, qui donne pouvoir à Clarisse CHALARD, Laurence ROQUES, qui donne pouvoir à Thierry PARNOT.

Absente : Francine BERTRAND,

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Francine JACQUET

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU le Code du patrimoine, et notamment ses articles L. 621-1 et suivants,

VU l'avant-projet détaillé annexé,

CONSIDERANT l'intérêt patrimonial supérieur du Prieuré d'Ablis, rare témoignage de l'architecture civile du XVIème siècle dans la région,

CONSIDERANT que la préservation de ce patrimoine relève d'une mission s'étendant largement au-delà du territoire communal,

CONSIDERANT l'avis de la commission finances en date du 13/01/2026,

CONSIDERANT l'avis de la commission urbanisme/travaux en date du 19/01/2026,

ENTENDU l'exposé de M. le Maire, rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la **MAJORITE** de ses membres présents ou représentés, (3 ABSTENTIONS : Sylvie DESAGE, Thierry GUEFFIER, Gaëlle LAME) :

DIT son intention de réhabiliter le Prieuré Saint-Epain – Saint-Blaise dans un délai nécessitant son confortement provisoire au regard des désordres mis en évidence.

APPROUVE le programme de travaux d'étalement réalisé.

ENJOINT M. le Maire à entamer les démarches nécessaires aux autorisations administratives pour leur réalisation.

ENJOINT M. le Maire à engager les procédures d'appels d'offres à même de préciser le chiffrage des travaux.

SOLICITE M. le Préfet de Région en vue de l'extension de la protection au titre des Monuments Historiques à l'ensemble du bâtiment du Prieuré Saint-Epain – Saint-Blaise

DONNE SON ACCORD à M. le Préfet de Région, en qualité de propriétaire du bâtiment, pour l'extension de la protection au titre des Monuments Historiques visée ci-avant.

ENJOINT M. le Maire à rechercher toute source de financement permettant la mise en œuvre du programme de travaux.

FIXE à 60% des travaux HT, soit 360 000€ en l'état, l'objectif minimal de subventions, participations et contributions dans le but de maîtriser le reste à charge communal.

Le Maire
Jean-François SIRET

La secrétaire de séance
Francine JACQUET



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat, ou par l'application informatique "Télerecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.